

Convention de Formation

Informations Doctorant·e					
École Doctorale N° : <i>Doctoral School</i>					
Unité de Recherche : <i>Research Unit</i>					
Spécialité du diplôme : <i>Thesis discipline</i>				Code Diplôme : <i>(réservé à l'administration)</i>	
N° Étudiant : <i>if already registered at UPCité</i>		Civilité (M.)/ Mme) :		Cycle :	DOCTORAT
NOM de Naissance : <i>Last name (= Surname)</i>		Prénom : <i>First name=given name</i>			
Nom d'usage : <i>Married name (optional)</i>		Né·e le :	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
Adresse :					
Code Postal :	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Ville :			
E-mail :				<input type="checkbox"/>	
Directeur de Thèse :		Email Directeur :			
Titre de Thèse :					
Cotutelle Internationale :		Pays Partenaire :			
Financement de thèse :		Type de Contrat :		AE :	

Entre (Prénom/NOM du·de la doctorant·e) ... et Université Paris Cité

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 relatif fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration d'Université Paris Cité concernant la formation doctorale ;

Vu le règlement intérieur d'Université Paris Cité ;

Vu le règlement intérieur de l'**École Doctorale** (nom/ N° ED);

Vu le règlement intérieur de l'**Unité de Recherche** : (N° UR);

Il est convenu ce qui suit :

1. Dispositions générales

Mme/M.ci-après désigné « le doctorant » sera inscrit au sein de l'établissement « Université Paris Cité » en vue de réaliser son doctorat au sein de l'Ecole Doctorale (ED) : **[Nom de l'ED]**, dans la spécialité : **[cf liste des spécialités de l'ED]**, sur le sujet de recherche suivant : **[Titre]**.

2. Déroulement

Le doctorant :

Dispose d'un financement dédié et réalise son doctorat à temps complet.
L'employeur/ l'organisme financeur est : **[Nom du financeur]**.

Réalise son doctorat à temps partiel sous le statut de : **[Statut]**.

3. Calendrier prévisionnel du projet de recherche

La durée prévisionnelle du projet de recherche est de **[Nb]**, semestres.

Le calendrier prévisionnel est :

A Insérer

4. Modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches

Cette thèse sera réalisée au sein de l'unité de recherche : **[Nom du laboratoire]**,
sise à : **[Adresse du laboratoire]**,
sous la direction de : **[nom du directeur·trice]**
en co-direction : **[nom du co-directeur·rice, co-encadrant·e. avec qualités, unité de rattachement et, le cas échéant, le pourcentage réparti d'encadrement]**.

Cette thèse est-elle réalisée en co-tutelle ? : [Oui/Non],
effectuée en collaboration avec **[l'établissement partenaire]**
du **[laboratoire associé]**
en **[Pays partenaire]**.

L'arrêté du 25 mai 2016 modifié impose d'organiser des comités de suivi individuels (CSI) afin de discuter de l'avancement et de la valorisation des travaux de recherches et du parcours individuel de formation du doctorant, en lien avec son projet professionnel. Le CSI se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat. Les membres de chacun de ces comités veillent à prévenir dès la première année d'inscription du doctorant toute forme de conflit, de discrimination, ou de harcèlement. Ces comités de suivi sont impliqués dans le processus de décision sous-tendant la réinscription des doctorants (examen systématique des dossiers de demande de réinscription et auditions des candidats).

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant. Le CSI formule des recommandations et transmet un rapport circonstancié à l'ED à la suite de chaque entretien.

Prérequis spécifiques à l'**[ED]** pour la soutenance :

Le choix des membres du jury, et notamment des rapporteurs, vise à garantir, dans l'intérêt du doctorant, un maximum d'impartialité et d'objectivité dans l'évaluation de la thèse.

5. Conditions matérielles de réalisation du projet de recherche

Les conditions matérielles de réalisation du projet de recherche sont les suivantes :

6. Modalités d'intégration dans l'unité de recherche

Le doctorant doit se conformer aux règles et usages en vigueur au sein d'Université Paris Cité et de l'unité de recherche :

[Nom du laboratoire],

(règlements intérieurs, règles d'hygiène et sécurité...).

Les modalités d'intégration dans l'unité de recherche sont les suivantes :

7. Projet professionnel prévisionnel

Le projet professionnel du doctorant est :

8. Le parcours individuel prévisionnel de formation en lien avec ce projet personnel

Afin de réaliser ce projet personnel et son projet de recherche, le doctorant définit le parcours de formation suivant :

9. Objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant

Les objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant sont :

Fait à [Ville], le [Date].

Doctorant·e	
Directeur / Directrice de thèse	Co-directeur / codirectrice de thèse
Directeur / Directrice de l'Unité de Recherche	Directeur / Directrice de l'ED